

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1038

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	420 000 000
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	420 000 000	0
TOTAUX	420 000 000	420 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plusieurs exercices, le Gouvernement choisit de faire porter l'essentiel de l'effort des surcoûts OPEX sur le ministère des armées plutôt que de les faire peser sur l'interministériel. Au nom de la « sincérité » des budgets, il renonce au principe fondamental selon lequel ce ne sont pas les armées qui font la guerre, mais la nation elle-même. Le financement interministériel des OPEX est la conséquence de ce principe. C'est pourquoi le présent amendement vise à réaffecter la moitié des surcoûts OPEX.

Dans la mesure où l'achat de 12 Rafale n'était pas prévu par la Loi de Programmation Militaire et dans l'attente que les produits de la vente de 18 appareils à la Grèce soient affectés au ministère des Armées, il est opportun de consacrer cette part induite des surcoûts OPEX au financement de cette commande imprévue.

Cet amendement propose de transférer 420 millions d'euros (en AE et CP) du programme 178 « Préparation et emploi des forces », plus spécifiquement de l'action 06 « Surcoûts liés aux opérations extérieures », vers le programme 146 « Equipement des forces » et plus particulièrement au profit de l'action 09 « Engagement et combat ».